

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Marché de travaux d'étanchéité

- Lot 1 : Ecole Paul Cézanne (Rabat)
- Lot 2 : Ecole Albert Camus (Rabat)
- Lot 3 : GSU Honoré de Balzac (Kénitra)

AEFE POLE RABAT-KENITRA

Règlement de la consultation RC

MARCHE N°MAPA-T-2026-04

**DATE ET HEURE IMPERATIVES DE TRANSMISSION DES OFFRES SOUS FORME
NUMERIQUE EXCLUSIVEMENT :**

Mardi 07 juillet 2026 à 14h au plus tard

Toute offre reçue après cette date et heure sera automatiquement rejetée, quelle que soit la raison du retard.

RC 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché à procédure adaptée (MAPA) concerne **les travaux d'étanchéité, répartis en trois lots distincts :**

- **Lot 1 : Ecole Paul Cézanne (Rabat)**
- **Lot 2 : Ecole Albert Camus (Rabat)**
- **Lot 3 : GSU Honoré de Balzac (Kénitra)**

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une attribution distincte.

La conduite d'opération est menée par l'antenne immobilière AEFE Maroc-Nord représentée par M. Hsaini et/ou M. Bourassi.

Le Maître d'Œuvre est : KBEE – ORESTE RICCI

La Personne Responsable du Marché est la Directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger, représentée localement par le Chef du Groupement d'établissements en gestion directe de l'AEFE à Rabat-Kénitra.

Le comptable assignataire des paiements est Madame l'agent comptable principal de l'AEFE représentés localement par Madame l'agent comptable secondaire du Groupement d'établissements en gestion directe de l'AEFE à Rabat-Kénitra.

RC 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2-1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Cette consultation est une procédure adaptée de marché pour les travaux au sein des bâtiments du Groupement des établissements en gestion directe de l'AEFE à Rabat-Kénitra.

2-2 DUREE DU MARCHE

Il s'agit d'un marché ordinaire mono-attributaire. Le marché peut être résilié à tout moment et sans pénalité par le maître d'ouvrage. Si des travaux sont en cours, le maître d'ouvrage est en droit de demander au maître d'œuvre / ingénieurs techniques d'en assurer le suivi selon les conditions du marché et jusqu'au terme de ceux-ci.

Il prendra fin à la date de la décision de réception définitive (fin des travaux + 1 an de garantie de parfait achèvement).

2-3 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications mineures ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans possibilité d'élever de réclamations à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-5 SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- L'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous- traitants ;
- Le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- La nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- Le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- Et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le corps d'état principal du marché.

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de faire appel à des prestataires installés au Maroc, notamment les très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, les coopératives, les unions de coopératives et les auto-entrepreneurs.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

RC 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est transmis par mail à chaque entrepreneur consulté. Le dossier est également téléchargeable sur le lien suivant : <https://www.lycee-descartes.ac.ma/appels-doffres/>

Tous les soumissionnaires auront à produire un dossier complet à leurs charges comprenant les pièces ci-dessous, **datées et signées** par eux. **Les offres qui ne comporteraient pas la totalité des pièces ci-dessous, ou dont le contenu serait jugé insuffisant, pourront être écartées.**

Ce dossier devra être fourni au format numérique. Les formats de fichier autorisés seront : pdf, word, excel, autocad, jpeg.

Le BDPGF est à fournir sous format Excel, en parallèle au BDPGF signé.

3-1 LES DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents relatifs au marché :

- Le présent règlement de la consultation (RC), paraphé sur chaque page, à accepter sans modifications.
- Le contrat d'engagement, dûment complété, paraphé, daté et signé.
- Le Bordereau du prix global forfaitaire (BDPGF), paraphé sur chaque page, complété, daté et signé.
- Le Cahier des prescriptions spéciales, paraphé sur chaque page, daté et signé.
- Les documents graphiques et techniques, paraphés sur chaque page, à accepter sans modifications.
- L'attestation de visite des lieux (**visite obligatoire – prévue le Lundi 22/06/2026 à 09h00 pour Cézanne, 11h00 pour Camus et 14h00 pour Balzac**).

3-2 UN DOSSIER DE SOUMISSION COMPRENANT

- L'habilitation de la personne ayant pouvoir d'engager la société ;
- Le certificat de non redressement ou de non liquidation judiciaire ;
- Le certificat de l'Identifiant Commun des Entreprises ;
- Le bulletin de notification du numéro d'identification fiscale ;
- L'attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;
- L'inscription au registre du commerce ;
- L'attestation de régularité sociale ;
- L'attestation de régularité fiscale ;
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Les attestations d'assurance prouvant le niveau approprié d'assurance des risques professionnels ;
- Un dossier présentation de l'entreprise et la composition de l'équipe (organigramme, CV, effectifs de l'entreprise et effectifs de l'équipe dédiée au projet avec le détail des fonctions ...) ;
- Un mémoire technique et liste du matériel (moyens techniques) ;
- Le calendrier d'exécution (respectant impérativement la date de début et de fin des travaux) ;
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures et travaux par des références à certaines spécifications techniques.
- Présentation des qualifications et classifications détenues par le candidat si existantes.

3-3 UN DOSSIER DES REFERENCES COMPRENANT

- Une liste des références pour chacun des membres du groupement pour des prestations exécutées ou en cours similaires ou équivalentes à l'objet de la présente consultation ;
- Une sélection de cinq (5) références significatives récentes illustrées pour l'équipe que le candidat veut valoriser vis-à-vis du présent projet car il les juge pertinentes au regard de la nature, de l'étendue, de la complexité ou du contexte du présent marché.

Chaque référence intégrera les informations suivantes : le nom, la localisation et la description de l'opération (notamment avec des indications chiffrées : coût, surface...), le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage, le stade d'avancement du projet, la nature, l'ampleur et la période ou durée de réalisation des prestations confiées au candidat.

Les candidats sont encouragés à fournir, au moins pour les références significatives, les attestations et/ou recommandations des maîtres d'ouvrage et/ou des utilisateurs sur leurs prestations.

Les candidatures devront être assemblées en 3 fichiers numérotés selon la logique ci-dessus (3.1, 3.2, 3.3) et rassemblés dans un dossier ayant comme intitulé « **AEFE - Candidature Travaux MAPA-T-2026-04 - Nom du mandataire – Numéro lot** ».

Tous ces éléments forment le dossier de candidature.

RC 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature et l'offre dans un délai approprié et identique pour tous.

4-1 CRITERE TECHNIQUE

La notation est la suivante :

1. Les expériences dans des projets similaires (10 points).
2. Les moyens humains dédiés au projet (15 points).
3. La cohérence du calendrier d'exécution transmis (15 points) :

Chaque élément d'appréciation est traduit par la pondération du nombre de point des critères techniques comme suit :

- Excellent : 100 %
- Bon : 75 %
- Moyen : 50 %
- Peu suffisant : 25 %
- Insuffisant : 0 %

4-2 CRITERE PRIX DES PRESTATIONS

Le prix des prestations (60 points) : le prix le plus bas obtiendra la note maximale de 60 points. Les autres offres seront notées de manière proportionnelle par apport au prix le plus bas selon la formule suivante : $\text{Note Prix de l'offre} = (\text{Prix de l'offre la moins élevée} / \text{Prix de l'offre du candidat noté}) \times 60$.

4-3 CLASSEMENT GLOBAL

Le classement global est défini par la somme des notes du critère technique et du critère prix. Le marché sera attribué au candidat le mieux classé.

RC 5 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier le contenu des offres avec les candidats.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec, au maximum, les 3 candidats les mieux classés après analyse selon les critères du présent règlement de la consultation.

Chaque lot sera attribué indépendamment en fonction des critères d'évaluation définis. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer certains lots, ou d'attribuer plusieurs lots à un même candidat.

RC 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

OFFRE DEMATERIALISEE

Les offres devront être déposées **exclusivement sous forme numérique** au plus tard **le mardi 07/07/2026 à 14h (heure limite)**. Toute offre reçue après cette date et heure sera automatiquement rejetée, quelle que soit la raison du retard.

Les candidats devront envoyer leur offre par mail aux adresses email suivantes :

appels.offres@lycee-descartes.ma
sg@lycee-descartes.ma
abdellah.hsaini@aefe.fr
mohammed.bourassi@aefe.fr

Un accusé de réception sera envoyé par mail.

RC 7 : REGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPETENT

En cas de litige, le tribunal de Rabat est compétent.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.